

AVIS N° 259 - 2022 / BRVM / DG

Nouveaux indices de la BRVM

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) porte à la connaissance du public et des intervenants du marché, qu'à compter du **02 janvier 2023**, les trois nouveaux compartiments à savoir le compartiment Prestige, le compartiment Principal et le compartiment Croissance entreront en vigueur, conformément au règlement général de la BRVM, et seront accompagnés de la publication de trois indices phares du marché :

- L'indice « BRVM 30 », regroupant les trente (30) valeurs les plus échangées sur un trimestre. Il remplace de l'indice BRVM 10 actuel, tout en conservant le même mode de calcul. Il est plus diversifié et tient compte de l'évolution de la liquidité du marché au cours des dernières années ;
- L'indice « BRVM Prestige » regroupant l'ensemble des valeurs inscrites sur le compartiment Prestige. Sa révision se fait sur une base annuelle, suivant les critères d'éligibilité des sociétés au Compartiment Prestige. Il permet de suivre l'évolution des valeurs phares du marché ;
- L'indice « BRVM Composite » regroupant l'ensemble des sociétés cotées à la BRVM tel qu'il existe déjà.

Pour toute information complémentaire concernant cet Avis, veuillez contacter la BRVM à son siège ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chaque pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 30 décembre 2022

Pour le Directeur Général de la BRVM,
Le Directeur du Département des
Opérations et des Systèmes
d'Information,
Chargé de l'Intérim



Moussa DAVOU

